

Le pacifisme libéral du *Nouveau Cynée* (1623)

par Benoît Malbranque

Au début du XVIIe siècle, la guerre est conçue par les meilleurs esprits comme un horizon indépassable. Hors de son temps, un auteur obscur, Émeric Crucé, publie pourtant en 1623 un ouvrage intitulé ‘Le Nouveau Cynée ou Discours des occasions et moyens d’établir une paix générale et la liberté du commerce partout le monde’. Dans ce livre, il réclame la constitution d’une instance internationale d’arbitrage et de résolution des conflits qui puisse garantir la paix ainsi que la liberté des transactions.

Je dis pour la gloire de mon espèce et la félicité de mes enfants que la guerre, jadis horizon indépassable, objet de louanges, de prestige et de gloire, n’apparaît plus désormais que comme une extravagance et une folie, de celles qu’enfantent les esprits faibles, ou mal domptés, ou restés trop longtemps à bouillonner.

Suivant le conseil de l’abbé de Saint-Pierre, l’un des pacifistes qui ont le plus contribué à forger notre époque, quoiqu’ayant été bien mal payé pour le service, j’ai parfois donné de l’attention aux récits de la guerre, sentant combien dans leur férocité même ils pouvaient avoir la vertu de nous maintenir dans notre appréciation de la paix.¹ J’ai vu des bandes d’hommes s’entretuer parce qu’ils ne vivaient pas du même côté d’un fleuve ; ou parce qu’à l’époque de leur arrière-grand-père, dont ils ignoraient s’il était prêtre ou maçon, certaine querelle qu’ils méconnaissaient et qu’ils avaient l’imprudence de s’exagérer, ne fut pas correctement vidée, c’est-à-dire bien plutôt suffisamment remplie, de leur propre sang ; ou encore pour des raisons dont l’historien d’aujourd’hui reste ébahi, et qu’il préfère avouer indéterminables, quoiqu’on sache bien de quelle sorte elles étaient : raisons fuites, basses et vaines, qui n’auraient pas engagé deux poissonnières du temps à se quereller ; enfin j’ai vu tous ces hommes après le carnage se glorifier, se chanter des hymnes et se distribuer des marques d’honneur, et estimer bien haut, dans la victoire, le privilège de pouvoir pleurer leurs morts dans leur propre langue.

Au cours des siècles mêmes au cours desquels je recherche les fondements des doctrines de la liberté humaine, doctrines progressistes et pleine d’émancipation, la paix semble introuvable : c’est une exception ; au mieux elle s’appelle trêve. Aux contemporains, la guerre apparaît comme un horizon indépassable, et, d’un mal faisant un bien, on lui trouve même des vertus. En 1588, l’auteur du *Restaurateur de l'estat françois* rapporte cette opinion très commune : « On dit, que les guerres sont aux Estats et choses publiques, ce que les medecines, les saignees, les coteres et les setons sont au

¹ C.-I. Castel de Saint-Pierre, *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, 1713, t. II, p. 189.

corps humain : Par ces moyens le corps se purge des humeurs vicieuses et surabondantes, survenues ou par l'influence des astres, ou par l'intemperie des saisons qui corrompent l'air, ou par les excès et abus faicts en ceste vie par nos peres ou par nous : les guerres semblablement nettoient les Estats des esprits remuants et deregrés, ambitieux, coleriques, contentieux, desireux de nouveauté et affamé du bien et du sang d'autrui. »¹ J'ai déjà dit que les préjugés se maintiennent souvent fort longtemps après avoir été sapés et pleinement ridiculisés, comme si on voulait les user jusqu'au bout ; et ce préjugé là ne fait pas exception.

Au XVII^e siècle, dans lequel nous n'avons pas encore tout à fait fini de nous promener, la paix paraissait bien impensable, au sens premier du terme ; et pourtant les matériaux ne manquaient pas pour la penser. Les diverses traditions, grecque, latine, et désormais humaniste, faisaient de l'entente et de la concorde des vertus : et l'on verra plus loin le premier de nos grands pacifistes se réclamer de Cinéas, diplomate un temps sénateur, dont Plutarque, notamment, rapporta les réflexions. Dans le même temps, en France, des événements décisifs et la juxtaposition de guerres civiles et de guerres extérieures, dont les retombées économiques étaient naturellement considérables, questionnaient de plus en plus les intellectuels.

Dès la fin du Moyen-âge, des premiers projets d'entente et de paix avaient vu le jour. Ils procédaient toutefois d'une logique incomplète, à l'image de celui de Pierre Dubois, qui ne sollicitait la formation d'une association des puissances de l'Europe chrétienne que comme un moyen de reconquérir la Terre Sainte par les armes.²

Deux projets, par contraste, furent véritablement innovants ; ils se succédèrent à un siècle de distance : celui d'Émeric Crucé, en 1623, et celui de l'abbé de Saint-Pierre, entre 1713 et 1717. Ces deux auteurs conclurent, à leur manière, à des propositions similaires : un pacifisme intégral, l'instauration d'institutions internationales d'arbitrage, et le respect de la pleine liberté du commerce entre les peuples.

Émeric Crucé est un auteur sur lequel on sait peu, ou pour ainsi dire rien, à part qu'il fut l'auteur d'un chef-d'œuvre : et cela nous dédommage assez de ne pas savoir en quel jour il est né, fut baptisé, ou est mort, et s'il avait femme et enfants.

La première élaboration des projets pacifistes, dont la vocation, ainsi qu'il a été dit, était plus offensive que défensive, et tournée vers la conquête, plus que vers la conservation paisible, souleva la critique de cet intellectuel méconnu, qui se proposa ainsi de dépasser le demi-pacifisme. « La paix est un subject trivial, écrit-il dans la préface de son livre ; je le confesse, mais on ne la pourchasse qu'à demy. Quelques uns y exhortent les princes chrestiens, afin que par leur union ils se fortifient contre leur ennemy commun »³.

Pour tourner le dos à cette pacification partielle, vue comme moyen de conquérir encore, Crucé plaça son œuvre sous le patronage du « Thessalien nommé Cinéas », dont Plutarque rapporte les efforts et les discours pour convaincre Pyrrus de la futilité de la guerre et des conquêtes.⁴ Ce morceau d'histoire antique, fort célèbre, était aussi

¹ *Le restaurateur de l'estat françois, où sont traitées plusieurs notables questions sur les polices, la justice et la religion*, 1588, p. 3-4.

² Pierre Dubois, *De recuperatione Terrae sanctae*, 1305.

³ *Le nouveau Cynée, ou Discours des occasions et moyens d'établir une paix générale et la liberté du commerce par tout le monde*, 1623, préface, p. vi.

⁴ Plutarque, *Les vies des hommes illustres*, éd. Pléiade, 1967, vol. I, p. 882.

cité en large dans les *Essais* de Montaigne : « Quand le Roy Pyrrhus entreprenoit de passer en Italie, Cyneas son sage conseiller luy voulant faire sentir la vanité de son ambition : Et bien Sire, luy demanda-il, à quelle fin dressez vous cette grande entreprisne ? Pour me faire maistre de l'Italie, respondit-il soudain : Et puis, suyvit Cyneas, cela faict ? Je passeray, dit l'autre, en Gaule et en Espagne : Et apres ? Je m'en iray subjuguer l'Afrique, et en fin, quand j'auray mis le monde en ma subjection, je me reposeray et vivray content et à mon aise. Pour Dieu, Sire, rechargea lors Cyneas, dictes moy, à quoy il tient que vous ne soyez des à présent, si vous voulez, en cet estat ? Pourquoy ne vous logez vous des cette heure, où vous dites aspirer, et vous espargnez tant de travail et de hazard, que vous jetez entre deux ? »¹

À l'exception des cas qui relèveraient de la stricte légitime défense, Crucé entendait bannir la guerre : elle est une barbarie, une déperdition de forces, un gaspillage ; elle nous renvoie, dit-il encore, à la sauvagerie primitive, à la pure bestialité ; et encore les bêtes, quoiqu'elles se dévorent entre elles, ne se livrent pas à la guerre à la mode humaine. « Car elles ne se battent jamais en troupe, et ne se font point la guerre sinon lors que la faim les presse ou quelque autre nécessité les pousse. »² Tout au contraire, « les hommes forment une querelle pour peu de chose, quelquesfois de gayeté de cœur ils se mettent en campagne, non pour combattre seul à seul, mais dix mille contre dix mille, afin d'avoir le passe-temps de voir un tas de morts, et les ruisseaux de sang humain coulans parmy la plaine. »³ Les hommes qui se livrent à la guerre paraissent donc s'occuper d'une affaire tout à fait déraisonnable, et on peut souvent dire d'eux qu'ils ont tout à fait perdu la raison, la guerre étant en politique un bien mauvais calcul. « Il y a plus de deshonneur à craindre, que de gloire à esperer en la guerre, dit l'auteur. Car le mal vient plus souvent que le bien »⁴ : cela s'explique en théorie, par l'excès d'enthousiasme et de confiance en soi, qui accompagne les rois en campagne, comme cela s'illustre aussi dans les faits, à travers les annales de tous les lieux et de tous les temps. « Les histoires tesmoignent, et l'experience verifie que la guerre met plustost la reputation d'un prince au hazard, qu'elle ne l'augmente. »⁵ Au surplus, les guerres sont ruineuses, elles mettent les royaumes en péril et « espuisent leurs finances »⁶ : un royaume tombe bien plutôt en faillite, écrasé par les frais d'une guerre, qu'il ne conquière les terres qui étaient l'ambition de sa manœuvre. Les princes mêmes qui voudraient faire la guerre pour reconquérir un territoire perdu ne seraient pas plus raisonnables : d'abord parce qu'à ce jeu là toutes les nations pourraient prétendre à changer les bornes de leurs frontières, et il faut bien fixer un jour le moment où cessera tout ce dangereux carnaval ; et en outre parce que l'affaire est toujours pleine de périls : en entreprenant de telles guerres, bien des princes ont connu la déchéance. « Ils se sont trouvez bien loing de leur compte, et pour une lieüe de pays qu'ils vouloient gaigner sur les usurpateurs, en ont perdu cinquante, et ont mis en danger leur estat : quelques uns y ont laissé

¹ Montaigne, *Essais*, I, xlvi ; éd. Pléiade, p. 289.

² *Le nouveau Cynée*, p. 222-223.

³ *Ibid.*, p. 223.

⁴ *Ibid.*, p. 9.

⁵ *Ibid.*, p. 11.

⁶ *Ibid.*, p. 13

l'honneur et la vie. »¹ Enfin, ajoute Crucé, quand la plainte sera bien fondée, les princes auront toujours le recours de l'arbitrage, une fois le système international mis en place. ²

Afin de garantir la paix mondiale, l'équilibre des puissances, et le maintien de chacun dans ses frontières, dans un système où les souverains « se contentent des limites de leur seigneurerie »³, Crucé imagine une organisation internationale, qui est le cœur de son projet, et il entre naturellement à ce propos dans certains détails. L'idée est de réunir en un même lieu les représentants de chacun des pays du monde, afin que dans cette assemblée ils puissent délibérer sur les différends qui pourraient survenir. Ainsi en cas de querelle de territoire, « les ambassadeurs de ceux qui seroient interessez exposeroient là les plaintes de leurs maistres, et les autres deputez en jugeroient sans passion. »⁴ La discussion des représentants des différents pays s'engagerait, et après un processus très démocratique une décision finale serait prise par l'assemblée. Elle serait contraignante, et aurait force de loi, car dans la logique même du système, « tous lesdicts Princes jureroient de tenir pour loy inviolable ce qui seroit ordonné par la pluralité des voix en ladite assemblée, et de poursuivre par armes ceux qui s'y voudroient opposer. »⁵

Dans l'agencement de cette assemblée internationale, le cadre premier était clair ; les difficultés naissaient de l'étude des questions de détail. Tout d'abord, il faudrait arrêter le choix d'une ville où tenir ladite assemblée. Crucé raisonne à ce sujet avec précaution, et arrête son choix en fonction de critères essentiellement géographiques, étant donné qu'« il seroit nécessaire de choisir une ville, où tous les souverains eussent perpetuellement leurs ambassadeurs, afin que les differens qui pourroient survenir fussent vuidez par le jugement de toute l'assemblée. »⁶ Aussi choisit-il Venise : « le lieu le plus commode pour une telle assemblée c'est le territoire de Venise, pource qu'il est comme neutre et indifferent à tous Princes : jointc aussi qu'il est proche des plus signalees Monarchies de la terre ». ⁷

Une autre difficulté immédiatement présente à l'esprit, et qui expliquait les concessions importantes présentes dans les projets de paix qui avaient précédé, était celle de la religion. Vaincre les haines nationales paraissait déjà téméraire : l'humanisme cependant avait appris à le faire, ou du moins à l'oser. L'espèce humaine était une : « Pourquoy moy qui suis François voudray-je du mal à un Anglois, Hespagnol, et Indien, demande Crucé ? Je ne le puis, quand je considere qu'ils sont hommes comme moy, que je suis sujet comme eux à erreur et peché, et que toutes les nations sont associees par un lien naturel, et consequemment indissoluble. »⁸ Le dépassement des haines religieuses s'avérait tout autrement complexe. En ce domaine, les haines étaient très fortes, très enracinées. « Un Chrestien, raconte l'auteur, quand il rencontre un Juif ou Mahometain, pense estre contaminé de leur aspect, et s'imagine de veoir un demon : d'autre

¹ *Ibid*, p. 16.

² *Ibid*, p. 18.

³ *Ibid*, p. 191

⁴ *Ibid*, p. 60

⁵ *Ibid*, p. 73

⁶ *Ibid*, p. 60.

⁷ *Ibid*, p. 61

⁸ *Ibid*, p. 48.

par ceux-ci et les payens ont en pareil horreur les Chrestiens. »¹ Toutes ces haines semblaient insolubles, et chacun défendait sa position à grand renfort d'écritures saintes et de miracles. Pour le bien de la paix, il faudrait toutefois passer outre, et forcer une concorde des religions. « Je n'ay pas entrepris de vuider ce differend, dit Crucé. Un plus suffisant que moy y seroit bien empesché. Seulement je diray qu'elles tendent toutes à une mesme fin, à sçavoir à la recognoissance et adoration de la divinité. Que si aucunes ne choisissent pas le bon chemin, ou moyen legitime, c'est plustost par simplicité et mauvaise instruction, que par malice, et par consequent sont plus dignes de compassion que de haine. Qu'est-il besoin de se faire la guerre pour la diversité des ceremonies ? Je ne diray pas de religion, veu que le principal poinct d'icelle gist en l'adoration de Dieu, qui demande plustost le cœur des hommes, que le culte exterieur et les sacrifices, dont on fait tant de parades : Non que je vueille conclure au mespris des ceremonies ; mais je dis que nous ne devons persecuter ceux qui ne veulent point embrasser les nostres. »²

Ainsi, par la tolérance et l'acceptation de la diversité humaine, une coexistence pacifique deviendrait possible. Le cas de la chrétienté et de l'islam, Crucé le concevait comme le plus épineux ; sans en sous-estimer la difficulté, il en parlait comme d'un défi de grande portée, et proprement décisif, s'il était gagné : « Je confronte ces deux peuples, pour ce qu'ils sont par maniere de dire ennemis naturels, et ont divisé presque tout le monde en deux parties, à cause de la diversité de leur religion, tellement que s'ils se pouvoient accorder, ce seroit un grand acheminement pour la paix universelle. »³. Le langage hypothétique de Crucé renvoyait à la conviction commune que la chose était impossible ; sans le répéter abusivement et donner ainsi prise aux moqueries, il concevait son plan comme pleinement international, et hétéroclite. À son assemblée, les représentants de diverses religions se seraient tenus ensemble, auraient discuté, délibéré ensemble, bon an mal an.

La question religieuse était l'une des questions épineuses, l'une des objections qu'on fit sans doute à cet auteur génial, avant de l'oublier tout à fait ; lui-même pourtant ne prétendait nullement au miracle, et admettait les défis posés par son système. La paix mondiale lui paraissait toutefois un bien assez grand, et assez tangible, pour forcer les hommes à être raisonnables. C'était présomptueux, d'autant que l'affaire aurait dépendu du concours des volontés non tant des peuples eux-mêmes, que des souverains, qui ne sont pas la frange de l'humanité où les passions sont les moins vivaces. Crucé recourait à l'exhortation. « Grands Princes, écrit-il, il est en vous d'effectuer ceste sainte resolution. Tous les hommes en general, et vos peuples en particulier vous en seront obligez. »⁴

Le plan pacifique d'Émeric Crucé entendait bannir la guerre, en lui substituant le *statu quo* et la conciliation ; dans les cas précis de légitime défense, et encore pour la piraterie, il n'écartait pas toutefois le recours à la force armée. Dans le premier cas, le droit était en entier du côté de l'agressé, aussi « c'est bien fait à un prince de s'opposer

¹ *Ibid.*, p. 49.

² *Ibid.*, p. 50-51.

³ *Ibid.*, p. 14.

⁴ *Ibid.*, p. 22-23.

valeureusement à celui qui veut empiéter son pays. »¹ Et quant à la piraterie, elle devait être combattue et vaincue, et l'emploi des armes à cet objet ne devait être tenu pour honteux. « Que si quelques uns veulent continuer leur volerie, il les faut poursuivre, et chastier sans aucune miséricorde : A ceste fin chaque Prince devroit entretenir toujours quelques vaisseaux pour combattre ces monstres marins. »² Cette lutte, l'auteur la justifiait par la nécessité de garantir le droit, ainsi que par l'utilité de maintenir partout une pleine liberté du commerce : « par ce moyen le commerce estant assuré les hommes auront une belle occasion de s'addonner au trafic tant par mer que par terre. »³

Car le projet pacifiste de Crucé possède un pendant oublié : le libre-échange. Pour l'auteur, la liberté du commerce doit être passée dans les faits. « Les monarques doivent pourveoir, à ce que leurs subjects puissent sans aucune crainte trafiquer tant par mer que par terre »⁴, ce qui passe par la lutte contre la piraterie, et l'abolition des barrières aux frontières. Au bout se trouve un monde sans contrainte, où les idées, les marchandises et les hommes traversent librement les nations et les continents. « Quel plaisir seroit-ce, s'exclame Crucé, de veoir les hommes aller de part et d'autre librement, et communiquer ensemble sans aucun scrupule de pays, de ceremonies, ou d'autres diversitez semblables, comme si la terre estoit, ainsi qu'elle est véritablement, une cité commune à tous ? »⁵

Dans son monde pacifié et ouvert, Crucé voulait encore que la politique prenne peu de place, et que conséquemment l'impôt soit faible. « Il est raisonnable, dit-il, que le prince tire quelques deniers sur les marchandises qu'on apporte et transporte hors de sa seigneurerie : mais il doibt en cela user de moderation autant qu'il luy sera possible, et principalement pour le fait des marchandises nécessaires à la vie, comme bled, vin, sel, chairs, poissons, laines, toiles, et cuirs, afin que les marchands y traflquent plus librement, et que le peuple les aye à meilleur pris »⁶. Cette ambition était bien éloignée de l'usage du temps, à l'heure du développement de l'étatisme à la française, sur lequel nous reviendrons.

Pacifisme, libre-échange, impôts réduits : cet assemblable était peu en phase avec les idées du siècle. Épris de tels idéaux et soutenant de tels principes, Crucé était trop en avance sur son temps. Il s'en consolait, toutefois, en s'imaginant servir au bonheur de ses arrière-petits-enfants, en un temps où ses maximes seraient peut-être mieux comprises. Son livre avait cette vocation prémonitoire et anticipatrice. « S'il ne sert de rien, patience. C'est peu de chose, de perdre du papier, et des paroles. »⁷ C'est moins encore, quand ce qui est perdu, peut être plus tard retrouvé.

Benoît Malbranque

¹ *Ibid.*, p. 17.

² *Ibid.*, p. 41

³ *Ibid.*, p. 42.

⁴ *Ibid.*, p. 32.

⁵ *Ibid.*, p. 36.

⁶ *Ibid.*, p. 31.

⁷ *Ibid.*, p. 226.